

Le Trégor PERROS-GUIREC.

Jean-Claude Le Blay est conciliateur de justice, sa mission : résoudre les conflits du quotidien



Jean-Claude Le Blay assure une permanence le 3^e vendredi de chaque mois, de 14 h à 17 h, en mairie de Perros-Guirec.

« Nous sommes des intermédiaires gratuits entre les citoyens et la Justice. On est là pour essayer de résoudre les litiges et ne pas encombrer les tribunaux », résume d'une voix posée Jean-Claude Le Blay.

Le Lannionnais de 66 ans est l'un des quatre conciliateurs de justice intervenant sur le territoire de LTC. Il assure des permanences, gratuites, le 3^e vendredi de chaque mois, de 14 h à 17 h, en mairie de Perros-Guirec (1).

« Elles sont pleines. C'est un service qui est connu », constate l'intéressé.

Du bénévolat

Jean-Claude Le Blay assure cette mission bénévolement depuis

2013. « Pour rendre service aux gens, aider mes concitoyens », souligne l'ancien chef de centre des finances publiques de Lannion, retraité depuis 2012. Un rôle qui requiert de solides connaissances en droit et une formation sous l'égide de l'école de magistrature.

« Ni juge, ni avocat »

Le champ d'intervention du conciliateur, auxiliaire de justice assermenté, est vaste : litiges entre voisins, bailleurs et locataires, entre commerçants... Le droit du travail, les affaires familiales et les relations avec les administrations ne font toutefois pas partie de ses attributions. Le conciliateur peut être saisi par une partie, ou à la demande d'un juge. Depuis novembre 2016 et la loi de modernisation de la justice, la conciliation demeure obligatoire avant toute saisine du juge pour les conflits inférieurs à 4 000 €.

« Le conciliateur n'est pas là pour jouer le rôle de juge, ni d'avocat. Il ne prend pas parti », insiste Jean-Claude Le Blay. Son rôle : tenter de résoudre des conflits. **« On recherche des solutions, à l'amiable. Le but étant de parvenir à un accord. »** Ce qui passe par l'écoute, **« laisser les gens expliquer leurs problèmes »,** et une bonne dose de pédagogie.

Les conflits de voisinage

Une haie mal taillée qui gêne le passage, un arbre gâchant la vue... Une bonne moitié des litiges concerne les conflits de voisinage. **« Ce ne sont pas les plus faciles à résoudre »,** reconnaît Jean-Claude Le Blay.

Et plus encore quand la distance géographique s'en mêle : **« À Perros-Guirec, il y a beaucoup de résidences secondaires. »** Le conciliateur se met en relation avec les deux parties,

prend en compte les arguments de chacun. Il suffit parfois d'un simple échange de mails, dans d'autres situations, une réunion entre les personnes concernées s'avère indispensable. **« Chaque cas est différent », avance le conciliateur, soumis au secret des affaires. L'issue reste aléatoire. « On n'a aucun pouvoir »,** rappelle Jean-Claude Le Blay. A l'échelle de la Bretagne, 50 % des dossiers soumis à la conciliation sont résolus.

Amélie Thomas

■ Utile. Permanence en mairie de Perros-Guirec, sur rendez-vous, au 02 96 49 02 49.(1) Il intervient également à Tréguier, le 3^e mercredi du mois, sur rendez-vous.